



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 20 AVRIL 2022**  
**MAIRIE AIGALIERS**

**Présents :** Mesdames BONZI Frédérique, DINARDO Mélissa, ULRICH Rachel, Messieurs BOYER Daniel, RUOT David, BORDEL Jean-Luc, MARTIN Roger, MARREL Jérôme, TALLARON Jérôme.

**Pouvoirs :** Mme ETIENNE Fidjy a donné pouvoirs à Mme BONZI Frédérique pour voter en son nom, Mme GLOANEC Marie-Lise a donné pouvoirs à Mr BORDEL Jean-Luc pour voter en son nom.

**Excusées :** Mmes LEVY Julie, ANDRE Sarah, Mrs LOYAL Johnny, SABIANI Pierre-Jean.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h10.

Madame ULRICH Rachel est désignée secrétaire de séance.

**\* APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

**\* DÉLIBÉRATION POUR APPROUVER LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL ( DSIL ) 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET SÉCURISATION DE PONTS ( OUVRAGES D'ART )**

Vu la délibération numéro 2022 01 26 – 04 en date du 26 janvier 2022 relative à la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 pour les travaux de consolidation et sécurisation de ponts (ouvrages d'art),

Considérant que la subvention allouée est à hauteur de 40 % et qu'il est nécessaire de revoir le plan de financement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau plan de financement suivant :

Coût des travaux : 44 356,00 € HT  
DSIL 2022 : 17 700,00 €  
Autofinancement : 26 656,00 €

Les travaux seront réalisés dès réception de l'attribution de subvention.

**\* VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE**

Après délibération le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Joffre pour un montant de 59 240,50 € HT concernant des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie.

Ces travaux se décomposent sur plusieurs secteurs :

- Sortie Nord de la traverse du Camp des Baumes pour 21 247,50 €
- Chemin Chanteclerc pour 20 710,50 €
- Places de stationnement à Aigaliers pour 14 295,00 €
- Chemin Plan d'Albi pour 1 575,00 €
- Chemin « des courtes » à Bourdiguet pour 1 312,50 €.

**\* AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE GATTIGUES SUITE AU SOUHAI ADRESSÉ PAR MR ET MME LARKINS AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE – PÔLE PATRIMOINE ET ARCHITECTURE**

Le Maire donne lecture du courrier du pôle patrimoine et architecture de la Région expliquant qu'ils ont été saisis par Mr et Mme Larkins qui souhaitent que l'Eglise Notre Dame de Gattigues puisse bénéficier d'une mesure de protection au titre des monuments historiques ; et que dans un premier temps, la demande sera examinée par la délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture en vue de donner un avis sur la présentation ultérieure d'une éventuelle proposition de protection.

L'avis de la commune est sollicité par la Région.

Le Conseil Municipal décide d'attendre pour donner un avis afin d'avoir plus de précisions de la Région et connaître les avantages et les inconvénients à cette protection au titre des monuments historiques.

La séance est levée à 19 h 45.